Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Evolution des critères d'attribution du chèque musique

N° 2026-44

L'an deux mille vingt-six

Le 10 mars, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Poligné, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JANVIER, JARRET, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LECLERC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), MINIER, MORICEAU, RINFRAY, ROGER, ROUX (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL LE BLEIZ Maud	à	JUGAN David
RIFFAULT Katia	à	GAUDICHON Jean-Michel
VACHEROT Romain	à	ROUX Laurence (à partir de la délibération n°2026_32)

. excusée
CHASSAT Valérie

DATE DE CONVOCATION : le 02/03/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**32**
Votants	**36**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2019 instituant le dispositif « Chèque musique » à destination des familles inscrites dans les écoles d'enseignement musical du territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté, selon des conditions liées au quotient familial ;

Vu les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté, notamment en matière de mise en œuvre d'une politique en faveur des enseignements artistiques liés à la musique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture réunie le 12 février 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 3 mars 2026 ;

Considérant que l'aide attribuée au titre du dispositif « Chèque musique » est calculée en fonction du quotient familial des demandeurs et du niveau de pratique ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_44-DE

Considérant que les conditions d'éligibilité au dispositif sont les suivantes :

- résider dans l'une des 20 communes du territoire ;
- être inscrit dans l'une des écoles de musique du territoire, à savoir :
  - l'école Les Menhirs au Sel-de-Bretagne ;
  - l'école Opus 17 à Bain-de-Bretagne ;
- disposer d'un quotient familial inférieur à 1 200 € ;

Considérant que le dispositif 2025-2026 fait apparaître une sous-consommation des crédits, notamment en raison de l'augmentation des tarifs d'inscription pratiqués par l'école Opus 17, et qu'il est majoritairement mobilisé par les foyers situés dans les tranches supérieures de quotient familial, générant une participation financière de Bretagne Porte de Loire Communauté hétérogène selon les écoles et les niveaux tarifaires ;

Considérant qu'il est proposé d'élargir le dispositif par la création d'une nouvelle tranche de quotient familial comprise entre 1 200 € et 1 400 €, ouvrant droit à une prise en charge à hauteur de 10 % des frais d'inscription ;

Considérant qu'il est également proposé d'instaurer un plafond de prise en charge calculé sur une base maximale de 400 € de frais d'inscription annuels, applicable aux deux écoles du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des critères d'attribution du dispositif « Chèque musique », avec la création d'une nouvelle tranche de quotient familial comprise entre 1 200 € et 1 400 €, ouvrant droit à une prise en charge de 10 %, applicable à compter de la rentrée de septembre 2026 ;
- APPROUVE la mise en place d'un plafond de prise en charge, dans la limite de 400 € de frais d'inscription annuels dans l'une des deux écoles de musique du territoire, à compter de la rentrée de septembre 2026.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE